

Communiqué de presse

10 décembre 2023

Grengiols-Solar pourra demander un permis de construire début 2024

Après le double oui de la bourgeoisie et de la commune de Grengiols à l'installation photovoltaïque alpine dans le Saflischtal, les partenaires du projet déposeront la demande de permis de construire auprès du canton du Valais début 2024.

Le double oui de la bourgeoisie et de la commune de Grengiols dimanche permet aux partenaires de poursuivre le projet de Grengiols-Solar dans le cadre juridique – fédéral et cantonal – en vigueur. Conformément à la loi fédérale sur l'énergie, l'accord des propriétaires fonciers et de la commune d'implantation est en effet une condition préalable pour que le canton du Valais puisse lancer la procédure d'autorisation après le dépôt de la demande de permis de construire qui interviendra début 2024. Dans cette optique, les partenaires du projet vont désormais s'employer à finaliser le dossier en vue de sa mise à l'enquête publique.

Grengiols-Solar doit produire chaque année 150 gigawattheures d'électricité renouvelable à 2500 mètres d'altitude sur une surface de 0,8 kilomètre carré, dont environ 43 pour cent en hiver. Cette électricité permettra d'alimenter 40 000 ménages. Les partenaires du projet sont la commune de Grengiols, EnBAG (Energie Brig-Aletsch-Goms AG), FMV (Forces Motrices Valaisannes), EKZ (Elektrizitätswerke des Kantons Zürich), l'entreprise énergétique romande Groupe E et IWB (Industrielle Werke Basel).

Interlocuteur pour les médias

Raoul Albrecht
Gestion de projet
+41 79 255 31 66
raoul.albrecht@fmv.ch

Lien

Vers le site Internet : www.grengiols-solar.ch/fr

Résultats des votes du 10 décembre 2023 à Grengiols

	Oui	Non	Abstention
– Bourgeoisie de Grengiols	163	94	1
– Commune de Grengiols	190	70	2